06 B 7629

POWEO
Société anonyme
au capital social de 11 250.111 euros
Siège social : Immeuble Artois - 44, rue Washington
75408 Paris Cedex 08
442 395 448 R.C.S. Paris

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 14 SEPTEMBRE 2007

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
18 FEV. 2008
N° DE DEPOT 15172.

L'an deux mille sept,
Le 07 décembre,
A 11 heures,

Les membres du Conseil d'administration de la société POWEO, société anonyme au capital de 11 250 111 euros divisé en 11 250 111 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune (la "Société"), dont le siège social est situé Immeuble Artois – 44 rue Washington, 75408 Paris Cedex 08, se sont réunis en Conseil d'administration sur la convocation du Président, conformément aux statuts.

Sont présents ou représentés les administrateurs suivants :

- Mr. Charles Beigbeder, Président,
- Mrs. Carine Beigbeder,
- Mr. Frédéric Granotier,
- Mr. Christian Kern,
- Mr. Erik Regter,
- Mr. Jan Weidner,
- Mr. Joan Beck.

Sont présents les censeurs suivants :

- Monsieur Yves Barbieux,
- Monsieur Claude Chambard,

Est présent Monsieur Gonzague de Demandolx, Secrétaire du Comité d'Entreprise.

Il est constaté que plus de la moitié des membres du Conseil d'administration sont présents et, qu'en conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur Charles Beigbeder, Président du Conseil d'administration, Monsieur Jean-François Lacrampe étant désigné comme Secrétaire.

GJ

Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

1. ...

2. ...

7. Démission de Monsieur Jérôme Soistier de ses fonctions de Directeu Général Délégué

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

*
* *

7. Démission de Monsieur Jérôme Soistier de ses fonctions de Directeur Général Délégué

Décision : Suite à la lettre de démission remise à Charles Beigbeder en date du 05 novembre 2007, le Conseil constate la démission de Monsieur Jérôme Soistier de ses fonctions Directeur Général Délégué.

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Conseil d'administration délègue tous pouvoirs au Président, Monsieur Charles Beigbeder, à l'effet de procéder aux opérations nécessaires à la mise en œuvre des décisions arrêtées, faire toutes déclarations et généralement le nécessaire.

Le Conseil confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président du Conseil et un autre administrateur.

Monsieur Charles Beigbeder
Président du Conseil d'administration

Monsieur Frédéric Granotier
Administrateur